

## Etude France Brevets-MINES ParisTech

### *La fuite des brevets français : une tendance préoccupante ?*



L'exemple de l'industrie des télécoms et, de manière plus générale, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), nous enseigne que la cession de brevets est souvent un bon indicateur de l'amointrissement de la base industrielle d'un pays.

La croissance du nombre de brevets cédés par un certain nombre d'acteurs français, mise en évidence par la présente étude, témoigne donc, par extension, d'une tendance préoccupante.

L'exemple allemand indique une activité de transfert de brevets des entreprises de taille moyenne<sup>1</sup> vers des grandes entreprises au sein de filières nationales. Sur la même période, les entreprises françaises de taille moyenne semblent vendre activement leurs brevets à l'étranger.

France Brevets peut proposer aux acteurs de l'innovation des solutions alternatives de valorisation et de renforcement de leurs portefeuilles de brevets, qui contribuent au redressement de la base industrielle en France.

---

*France Brevets et MINES ParisTech publient ce jour les résultats de leur enquête commune sur « les brevets ayant fait l'objet d'une cession entre 1997 et 2009 »*

---

**Paris, France, 8 novembre 2012** – Quelle est la dynamique des transactions de brevets sur le marché français? Pour répondre à cette question, France Brevets et Mines ParisTech ont mené une première

---

<sup>1</sup> Suivant un tri des entreprises ayant cédé ou acquis des brevets en trois catégories, à savoir «petites» (moins de 11 brevets), "moyennes" (11 à 50 brevets) et "Grandes" (plus de 50 brevets).

étude visant à étudier le marché des brevets déposés en Europe (Source INPI – Institut National de la Propriété Intellectuelle – et EPO – European Patent Office) dans le secteur des télécommunications<sup>2</sup> au sens large. Cette étude porte sur un échantillon de 4 210 brevets ayant fait l'objet d'une cession entre 1997 et 2009. Une attention particulière a été portée au positionnement de la France sur ce marché.

L'étude révèle 4 points essentiels :

- Les cessions de brevets délivrés<sup>3</sup> en France dans le secteur des télécoms ont connu une hausse exponentielle après 2004
- Les grandes entreprises européennes vendent activement leurs brevets lorsque dans le même temps les grandes entreprises américaines et asiatiques sont également actives en cession mais surtout en acquisition
- La France cède des brevets à l'étranger sans pour autant chercher à renforcer sa position nette au travers d'acquisitions de brevets
- Les entreprises françaises exportent leurs meilleurs brevets vers l'étranger alors que les entreprises allemandes cèdent leurs meilleurs brevets en Allemagne.

### **Le marché des brevets délivrés en France de 1997 à 2009**

L'explosion des cessions de brevets (plus de 30 % par an en moyenne) entre 1997 et 2009 est principalement dû à la cession significative de brevets détenus par des acteurs européens à un niveau international et à une augmentation des transactions entre acteurs non européens.

Les entreprises de taille moyenne sont très actives sur ce marché tant à la cession qu'à l'acquisition avec des acquéreurs principalement américains sur un marché de brevets de bonne qualité.

### **Le cas de la France**

Les entreprises françaises sont largement absentes du marché des brevets. La France présente un profil typique en Europe d'exportateur de brevets avec une vente nette de brevets vers l'étranger sans renforcement de position de brevets dans de nouveaux domaines au travers d'acquisitions.

Les entreprises françaises de taille moyenne et de grande taille réalisent ainsi les 2/3 de leurs cessions de brevets à l'étranger (28 % en Europe, 16 % aux Etats-Unis et 15 % en Asie) alors que la plupart des brevets acquis le sont auprès d'autres acteurs français.

### **Comparaison France-Allemagne**

La France et l'Allemagne présentent des profils d'échanges similaires, avec une nette prédominance des cessions à l'étranger et peu d'importations de brevets. Toutefois, les cessions comme les

---

<sup>2</sup> Nos données montrent que le marché des brevets télécoms est de loin le marché le plus actif comparé à d'autres marchés comme le *Smart grids* ou le *véhicule électrique*, domaines dans lesquels le volume de transaction est faible pour l'instant.

<sup>3</sup> L'étude s'est intéressée à l'ensemble des brevets délivrés sur le territoire français à savoir les brevets déposés à l'INPI mais aussi les brevets européens déposés à l'Office Européen des Brevets et désignant la France.

acquisitions mettent en évidence un décollage du marché en Allemagne à partir de 2008 alors que le marché en France est resté particulièrement atone sur la période.

Par ailleurs, les entreprises françaises exportent leurs « meilleurs » brevets et vendent les « moins bons » en France. Inversement, les entreprises allemandes vendent leurs « meilleurs » brevets en Allemagne et exportent des brevets de « moindre qualité ». Ce constat concerne tout particulièrement les entreprises de taille moyenne.

## Conclusion

Jean-Charles Hourcade, Directeur général de France Brevets souligne que *«La propriété intellectuelle est au cœur de la stratégie de l'entreprise, et la compréhension de cet enjeu est capitale pour le succès du tissu industriel européen. Cette première étude met en évidence l'appétit croissant sur les aspects brevets des acteurs industriels sur le marché mondial et la prise de conscience de l'importance exponentielle de ces actifs dans une stratégie de conquête industrielle. La création de France Brevets coïncide en cela avec cette nouvelle dynamique et notre proposition de valeur consiste à pouvoir accompagner les acteurs français dans une stratégie de long terme grâce à notre capacité d'investissement et de concession de licences, offrant ainsi une alternative attractive à la cession de leurs brevets. »*

## Méthodologie

*La base de données utilisée dans le cadre de cette étude est extraite de l'EPO (European Patent Office) et de l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle). Pour chaque brevet cédé, les données comprennent des informations sur le nombre de publications, le nom et la nationalité du nouveau détenteur et la date du transfert de propriété. 12 349 brevets ont été cédés dans les télécommunications via INPI et EPO entre 1997 et 2009.*

*Ces données brevet ont été croisées avec des données de marché permettant d'identifier que 1/3 de ces cessions, soit 4 210 brevets, correspond à une vente réelle. Les 2/3 restants correspondent à des transferts intra-groupe, ou des opérations telles que des fusions-acquisitions ou des joint ventures.*

*Enfin, la « qualité » des brevets cédés a été mesurée via des critères bibliographiques (niveau d'extension territoriale, durée de vie, citations) afin d'appréhender la valeur de ces brevets d'un point de vue statistique, une valorisation brevet par brevet étant bien entendu différente. Il s'agit donc à ce stade d'une indication de tendance.*

*En ce qui concerne le nombre limité de cession, il est important de préciser que la plupart des études montrent que la valeur des brevets est répartie de manière très asymétrique. Il existe beaucoup de brevets de « faible valeur » (40 % des brevets déposés ne sont pas exploités) et peu de brevets de « grande valeur » (enquête PATVAL EU<sup>4</sup>). Le marché des brevets est centré sur la minorité de brevets de valeur élevée.*

---

<sup>4</sup> Gambardella, Alfonso & Giuri, Paola & Luzzi, Alessandra, 2007.  
"The market for patents in Europe," Research Policy, Elsevier, vol. 36(8), pages 1163-1183, October. Gambardella, Alfonso & Giuri, Paola & Luzzi, Alessandra, 2007.  
"The market for patents in Europe," Research Policy, Elsevier, vol. 36(8), pages 1163-1183, October.

- 14 % des brevets européens font l'objet d'un contrat de licence (enquête PATVAL EU)
- 1.5 % des brevets font l'objet d'une cession totale (étude Cerna INPI)

La présente étude porte sur ces « pépites » faisant l'objet d'une cession. Compte tenu des contraintes méthodologiques, l'étude a été centrée sur un secteur particulièrement pertinent des télécommunications.

Cette étude va être complétée dans les prochains mois par une analyse des registres américains pour les transactions concernant des acteurs français. En effet, l'enregistrement d'une cession de brevets demeure facultatif et pour réduire leurs coûts, un certain nombre d'acteurs limitent ces enregistrements à certains pays.

### **A propos de France Brevets**

Constitué sous forme d'un fonds d'investissement, France Brevets a pour ambition d'aider les acteurs français à valoriser leur innovation utilisée à travers le monde via un outil : les brevets. France Brevets investit pour déployer des actions de concession de licences (« licensing ») auprès des entreprises au niveau international utilisant ces brevets et permet ainsi aux acteurs français de bénéficier d'un juste retour financier permettant de récompenser leur effort d'innovation. Doté de 100 millions d'euros à terme et détenue à parité par l'Etat via le Fonds National de Valorisation, et la Caisse des Dépôts, France Brevets a été créé en mars 2011 dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir. France Brevets inscrit son action dans une logique de partenariat avec les entreprises ou avec les organismes de recherche détenteurs de droits. Les domaines d'intervention prioritaires de France Brevets sont le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication au sens large, l'Aéronautique et l'Espace, les Energies Nouvelles, la Chimie, les Matériaux, les Sciences du Vivant et l'Environnement. Pour plus d'informations, visitez [francebrevets.com](http://francebrevets.com)

#### **Contact presse :**

##### **Pour France Brevets**

Agence Shan

Caroline Babouillard

01 44 50 58 72

[Caroline.babouillard@shan.fr](mailto:Caroline.babouillard@shan.fr)

##### **Pour le groupe Caisse des Dépôts**